

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 375

présenté par

Mme Orliac, Mme Dubié, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni,  
M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Pinel,  
M. Saint-André et M. Tourret

-----

**ARTICLE 40**

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« publique »,

insérer les mots :

« ou par des psychomotriciens ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au regard du développement somato-psychique des jeunes en souffrance psychique qui seraient ainsi pris en charge de manière précoce, il est proposé que l'expérimentation proposé par cet article puisse également mobiliser les compétences des psychomotriciens.